

<https://levenissian.fr/St-Jean-Industrie-une-action>



St-Jean Industrie, une action exemplaire de la collusion état-patronat !

- Vie politique - Lutttes sociales -



Date de mise en ligne : samedi 30 octobre 2010

Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

Près de 40 ex-salariés de St-Jean Industrie étaient présents pour la conférence de presse organisée par le maire de Vénissieux, Michèle Picard, avec le député communiste André Gerin, les délégués syndicaux de l'entreprise et leur avocat. L'ancienne fonderie Duranton, qui a fermée malgré une occupation courageuse par les 108 salariés de 2009 n'existe plus, le patron voyou ayant pris soin de créer une société fictive pour sortir son groupe de toute responsabilité et laisser à l'Unedic le soin de régler les salaires et le coût des licenciements.

Mais les salariés continuent à se battre, et une décision de justice récente leur donne pour une fois raison, bien que le représentant de l'état se soit permis d'accuser les salariés de « cupidité », et d'être responsable de la fermetureâ€!

[https://levenissian.fr/sites/levenissian.fr/local/cache-vignettes/L400xH300/2010-10-28_17.56.07-e80e1.jpg]

[le soutien des communistes de Vénissieux à l'occupation](#)

[L'état dans la guerre des classes, La direction du travail contre les Saint-Jean Industries](#)

**lettre de Michèle Picard, maire de Vénissieux
, au patron voyou qui se permet d'écrire à la
mairie pour présenter ses recrutementsâ€!**

Monsieur le Président,

Vous informez les villes et villages environnants de vos projets de croissance et leur transmettez une liste des emplois à pourvoir au sein de votre entreprise.

Après avoir licenciés 108 salariés et organiser la liquidation du site de Vénissieux, vous n'avez aucun scrupule à aller chercher une nouvelle main d'oeuvre plus docile et corvéable à merci.

Ce sont des projets de vies que vous avez brisés sans vergogne, des hommes et des femmes que vous traitez comme des kleenex jetés après utilisation. C'est insupportable et inacceptable !

Vous avez, de plus, le culot de vous adresser à la Ville de Vénissieux qui n'a eu de cesse de soutenir les salariés en lutte sur le site vénissian. J'ose espérer, par respect pour eux, que vous avez contacté, en priorité, ces salariés pour leur proposer ces emplois.

Votre stratégie industrielle est un véritable jeu de monopoly qui fait fi des savoir faire, de l'investissement humain et des forces de production. Seul l'argent et les actionnaires comptent, et peu importe que des familles entières vivent sous pression, avec la peur du lendemain.

Aujourd'hui, le monde de la finance dicte ses exigences à la production industrielle et confisque la richesse nationale

au profit de quelques-uns, sans retour pour le bien public ni l'intérêt général. Il est grand temps que l'humain soit placé au centre de la bataille industrielle de notre pays.

Votre campagne de communication a un goût amer pour les 108 salariés que vous avez laissés sur le bord du chemin.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations.

[https://levenissian.fr/sites/levenissian.fr/local/cache-vignettes/L400xH300/2010-10-28_17.55.35-2575f.jpg]

lettre de André Gerin à Eric Woerth

Monsieur le Ministre,

La direction départementale du travail a rédigé un mémoire à la suite de la fermeture de l'entreprise Saint-Jean Industries à Vénissieux (devenue VMT).

Ce texte dénature la réalité des faits en rendant les salariés responsables de la liquidation judiciaire de VMT, en occultant le comportement patronal et la manipulation dont ont été victimes les salariés, les responsables syndicaux et en premier lieu, la secrétaire du comité d'entreprise, Laurette Joulie.

Il justifie les positions et démarches du dirigeant de Saint-Jean Industrie avec une criante mauvaise foi et une falsification de la vérité doit donc être retiré afin de rétablir les faits et rendre aux salariés et à leurs représentants, leur dignité, leur intégrité.

Le conseil des prud'hommes de Lyon vient de qualifier les licenciements comme d'abusifs. La juridiction stigmatise le comportement fautif et manipulateur du dirigeant de la société mère de Saint-Jean Industries à l'origine du dépôt de bilan, du redressement judiciaire puis de la liquidation et il en déduit le caractère totalement injustifié des licenciements.

Aujourd'hui, Saint-Jean industrie a plusieurs projets de croissance, recrute du personnel en laissant sur le carreau 50 % des personnes de Vénissieux, licenciées abusivement.

Ce comportement patronal est inacceptable notamment dans le non-respect du reclassement interne conformément au projet de PSE.

Il faut savoir que cette entreprise reprise par Saint-Jean Industrie en 2005 a eu une activité chaotique, sans investissements stratégiques, avec une maintenance insuffisante, une sorte de laissez-faire délibéré au bénéfice d'autres usines du groupe avec une propension à l'externalisation.

J'ai eu confirmation de l'attitude désinvolte, que l'on peut dater de 2007, du PDG du groupe de Saint-Jean Industries vis-à-vis de Renault-Trucks, lorsqu'à mon initiative, deux rencontres se sont déroulées début 2009, avec le préfet Jacques Gerault, le directeur départemental du travail, le président de la Chambre régionale du commerce et de l'industrie et un représentant de Renault-Trucks.

Rendre les salariés et les représentants du personnel responsables de la situation serait faire fi des négociations de juin 2007 entre les sociétés Saint-Jean Industries et Renault-Trucks dont le contenu est déterminant pour la suite des événements.

C'est bien le PDG de Saint-Jean Industries qui a rompu le contrat avec Renault-Trucks Volvo le 15 septembre 2008 en faisant une nouvelle surenchère sur les prix, en mettant le personnel devant le fait accompli pour s'en servir de bouclier anti-Volvo, pour se dédouaner de ses responsabilités et couvrir la fermeture de l'usine de Vénissieux au nom de la crise économique mondiale. Il fallait à tout prix précipiter la liquidation judiciaire.

La société Renault-Trucks confirme, le 11 février 2009 : « le personnel de VMT ferait aussi les frais des agissements irresponsables de l'ancien dirigeant de l'entreprise ».

Ayant participé personnellement au soutien de la grève des 6 et 7 janvier 2009, je suis choqué que l'administration puisse suggérer que les salariés grévistes seraient des menteurs et de mauvaise foi en dépit du caractère sérieux des témoignages dans des attestations légales.

Tout converge vers une mort lente de l'usine. Le sauvetage opéré en 2005 (de l'ex fonderie Duranton) n'aurait été qu'un leurre pour récupérer l'essentiel des machines outil au moindre coût et préparer sur le site une opération immobilière. Il s'est agi d'aboutir à rendre cette usine déficitaire.

Les dés étaient pipés et l'objectif était de s'acheminer vers la fermeture, en se servant des salariés, des représentants du personnel et de la secrétaire du CE, Laurette Joulie comme bouc émissaire.

Il est surprenant que l'administration du travail n'ait pas pris en compte l'appréciation des personnels et de leurs représentants. Dès décembre 2008, ils dénonçaient la manoeuvre et mettaient à jour la manipulation organisée par la direction. Ils décidaient alors de reprendre sans délai, à leur initiative, contre l'avis de leur employeur, la livraison des pièces*.

J'ai pu mesurer la grande qualité et l'esprit de responsabilité dont faisaient preuve les travailleurs et surtout, je souligne le courage et la vision de Laurette Joulie, secrétaire du CE, qui s'est battue jusqu'au bout, afin de maintenir cette activité industrielle et préserver l'outil de travail.

Pour toutes ces raisons, je souhaite que soit étudiée avec la plus grande attention, ma demande de retrait de ce mémoire réalisé par l'administration du travail, pour des raisons de justice et d'équité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les meilleures.

André GERIN

*NB : En 2006, un projet de modernisation « bidon » est annoncé sur une publication de l'entreprise tandis que se développait l'activité en Croatie. En janvier 2009 et alors que j'étais encore maire, j'ai informé le préfet de région que j'étais prêt à céder un terrain appartenant à la ville, pour reconstruire une usine de fonderie moderne. Aucune suite n'a été donnée à ma suggestion.

[https://levenissian.fr/sites/levenissian.fr/local/cache-vignettes/L400xH300/2010-10-28_17.55.27-70425.jpg]

Intervention CGT au rassemblement devant ST JEAN INDUSTRIE VENISSIEUX

Le 16 janvier 2009

Il y a quelques années cette entreprise s'appelait DURANTON, plusieurs centaines de salariés y ont travaillé, c'est une fonderie aluminium / automobile.

Il y a 4 ans, premier coup :

- KOYO / PEUGEOT : arrêt de commande
- DURANTON Vénissieux et Genay (Leuleu) : dépôt de bilan.

Luttes, bataille è plan social amélioré mais pas sauvé les emplois

Effectif : 50 % licenciés

Rachat par ST JEAN INDUSTRIE : + de 1000 salariés (Belleville, Croatie, Allemagne, USA), 1100 dans le groupe.

Création de ST JEAN INDUSTRIE Lyon - regroupement Vénissieux et Genay à Vénissieux.

Fin 2008 - deuxième coup :

- VOLVO TRUCKS annonce la fin des commandes fin 2009.
- C'est 57 % du chiffre d'affaires, les 43 % restants BMW àEuros" AREVA.

On touche là la politique des groupes des donneurs d'ordre qui saignent leurs sous-traitants, leur imposent des conditions draconiennes.

Le Sieur DI SERIO, patron de ST JEAN INDUSTRIE y voit là une double opportunité :

1) Mettre en oeuvre ce qu'il avait prévu depuis longtemps.

- Délocaliser la production de Vénissieux en Croatie, y compris si VOLVO TRUCKS avait maintenu ses commandes.
- Il annonce clairement dans le journal de l'entreprise qu'il distribue aux salariés qu'il veut fermer Vénissieux.

2) Faire supporter le coût de cette délocalisation à VOLVO TRUCKS.

Il manipule le personnel de l'entreprise pour leur faire demander une possible prime à VOLVO TRUCKS.

Pour avoir ses pièces, VOLVO TRUCKS est prêt à mettre 2 millions d'euros pour financer en partie l'éventuel plan social, comme PEUGEOT l'avait déjà fait 4 ans plus tôt.

Mais le Sieur DI SERIO en veut plus.

Dans leur tractation entre Patron, il va jusqu'à demander plus de 11 millions d'euros à VOLVO pour financer :

- Le plan social des 110 salariés de l'entreprise.
- Le coût de déménagement en Croatie des productions et des machines.

Les tractations n'iront pas plus loin.

Fin 2008, il change l'intitulé de la société.

En arrivant au travail le 5 janvier 2009, les salariés apprennent que leur entreprise ne s'appelle plus ST JEAN INDUSTRIE mais VMT, qu'un nouveau Directeur est en place et que cette société va déposer le bilan.

La mise en redressement judiciaire est effective devant le Tribunal de Commerce le 15 janvier. Un administrateur est nommé.

Depuis le 5 janvier, les salariés avec leur syndicat CGT ont décidé de ne plus se laisser faire, de prendre leur affaire en main.

Depuis le 5 janvier, ils occupent jour et nuit leur entreprise pour exiger le maintien du site et des emplois à Vénissieux.

Ils exigent la recherche d'un repreneur pour continuer à travailler à Vénissieux.

Notre rassemblement aujourd'hui, initiative de solidarité envers eux, est la preuve qu'ils ne sont pas tout seuls dans ce combat.

Avec la CGT, avec les Elus locaux, départementaux, avec le Député/Maire André GERIN.

Tous ensemble pour le maintien et le développement de cette entreprise sur ce site, pour le maintien des emplois.

Pour vivre dignement de son travail.

De l'argent, il y en a à distribuer tous les jours : aux banques, aux patrons.

Et bien, exigeons qu'il y en ait pour l'emploi, pour les salariés.

Oui cette entreprise est viable

Oui ces salariés ont un savoir faire

Oui elle est utile à l'industrie de notre pays.

Ensemble crions haut et fort qu'elle doit vivre avec ses salariés sur ce site à Vénissieux !